



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 Février 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le Lundi 19 février à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 06 Février 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mmes Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,
M. Habib CHEHADE Mmes Martine ROYER et Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, M. Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND, Mmes Nathalie GIVELET, Corinne MARTEL et Marie-Claire BUCHI, M. Philippe RAFFIN, Mmes Virginie MESSAGER et Martine GIRARD, M. Yvon GALLERAND conseillers municipaux,

Absent : M. Willy BLANCHARD.

M. Serge LANDAIS a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire informe l'Assemblée que les relectures du PLU nécessitent de reporter l'arrêt du projet du document d'urbanisme au prochain Conseil Municipal prévu au mois de mars.

M. RAFFIN souhaiterait que le Bureau d'Etudes soit présent à l'occasion d'une nouvelle réunion du Groupe de Travail PLU.

M. le Maire indique que les déplacements de Citadia sont facturés et qu'il n'apparaît pas nécessaire de faire venir ce prestataire car des échanges téléphoniques suffiront pour régler les derniers points qui nécessitent d'être modifiés.

M. le Maire poursuit en donnant des informations concernant le devenir de la Pibole : Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, M. le Maire ne pouvait pas donner de précisions sur le devenir de l'établissement faute d'information. Depuis, deux réunions ont eu lieu. L'établissement ne fermera pas. Une des options consisterait à transformer le bâtiment en « résidence autonomie » qui répondra aux besoins des familles. Le personnel qui travaille à ce jour à la Pibole sera transféré sur l'Hôpital de Beauvoir.

Le Bâtiment pourrait être vendu à un bailleur social agréé. Ensuite, il faudra travailler sur la gestion. L'idée serait de raccrocher la gestion avec un autre établissement mais ce qui est sûr, c'est que le bâtiment ne relèvera plus de la filière hospitalière.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis des commissions « Aménagement du Territoire » et des Finances, a pris les décisions suivantes :

N° 2018 - 18 : Travaux communaux - Convention avec l'ONF pour divers travaux en forêt domaniale.

M. le Maire présente au conseil municipal les propositions formulées par l'Office National des Forêts en vue de la réalisation de divers travaux d'entretien des équipements touristiques pour l'accueil du public en forêt domaniale.

Après étude de ces propositions par les commissions Aménagement du Territoire et des Finances, le programme 2018 pourrait intégrer les prestations suivantes, pour un montant global de 6.900,00€ :

- Entretien paysager

- Elagage des et abattage de pins Laricio – Rond-Point du Grand Moulin (parcelle 15)
- Débroussaillage paysager sur emprise déterminée – Swin Golf (parcelle 16)
- Entretien divers sur la rue des Voiliers et autres zones à définir sur les lisières urbaines

- Entretien divers – Route en terrain naturel

- Entretien mécanique courant du Chemin des Lays

- Entretien paysager des aires de pique-nique

- La Corsive, Phare, Ecole de Voile, la Bergère, la Garenne, aire de la Grande Côte, Pey de la Blet, Promenade école de voile, Parcelles 16, 17, 21, 23 et 26 comprenant le débroussaillage paysagé à poursuivre tel que commencé en 2015
- Mise en sécurité
- Menus entretiens sur les mobiliers.

- Fourniture de mobilier

- Aire de pique-nique de la Garenne (fourniture et pose d'une table-banc en chêne).

M. RAFFIN évoque l'entretien et l'élagage des arbres sur la rue de la Garenne à proximité de l'Avenue de l'Estacade et propose de retenir ce site comme zone d'intervention également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis des commissions Aménagement du Territoire et des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** pour la réalisation des travaux en forêt domaniale tels qu'énumérés ci-dessus, d'un montant global de 6.900,00€,

- **autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ONF, la dépense correspondante étant imputée sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au prochain budget 2018 (articles 65738).

N° 2018 – 19 : Affaires Financières : Demande de participation financière au profit de l'école privée « Notre Dame du Sacré Cœur ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'école privée « Notre Dame du Sacré Cœur » envisage d'organiser une sortie pédagogique, le 12 juin prochain, autour du métier d'apiculteur et elle a décidé de se rendre à « La Folie Finfarine » pour faire découvrir ce métier à l'ensemble des élèves (51 participants) dont 33 enfants de la Commune.

A cette occasion, l'école sollicite une aide financière de la Commune.

Vu la demande formulée par la Directrice de l'Ecole privée « Notre Dame du Sacré Cœur »,
Considérant que les frais de transport s'élèvent à 337,00€,
Considérant que le coût de l'animation par élève est de 8,50€,
Considérant que la Commission des Finances a émis un avis favorable à l'attribution d'une participation de 299,14€ représentant 60% du montant total de la sortie rapporté au nombre d'enfants résidents sur la Commune de la Barre de Monts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **accepte** d'attribuer à l'école privée « Notre Dame du Sacré Cœur » une participation financière dans le cadre d'une sortie pédagogique, organisée le 12 juin prochain, autour du métier d'apiculteur,
- **fixe** le montant de cette participation à la somme de 299,14 €,
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6574).

N° 2018 - 020 : Affaires Financières : « Course des Ridins » du 26 août 2018 : tarification inscription.

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'organisation de la manifestation inscrite au programme des animations municipales d'été et intitulée « course des Ridins », course pédestre qui se déroulera le 26 août prochain avec le concours et l'appui sportif du club « Saint-Jean-de-Monts Vendée Triathlon Athlétisme »

Dans le cadre de cette organisation, il y aurait lieu de fixer dès à présent les modalités d'inscription des participants telles que proposées ci-dessous :

Distance	10kms		20 kms		Jeunes
	FFA FFTri	NL	FFA FFTri	NL	
Catégorie					Lic/NL
Inscription en ligne	8,00€	11,00€	10,00€	13,00€	- €
Inscription sur place	13,00€	16,00€	15,00€	18,00€	2,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **charge** M. le Maire de prendre toutes les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente décision.

N° 2018 - 21 : Affaires financières - Activités nautiques municipales

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de la commission des Finances pour la création des nouveaux tarifs relative à la mise à disposition de personnels communaux et de divers matériels à l'occasion de formations organisées par le CREPS des Pays de Loire :

- mise à disposition de personnel pour évaluation de stagiaires : 33,64 €/heure/agent,
- mise à disposition de personnel pour formation de stagiaires : 40,95 €/heure/agent,
- location de matériels : 14 €/jour/équipement pour char à voile.

Il est enfin proposé la création d'un tarif pour la certification à 28,21€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable des commissions des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** sur l'ensemble des propositions tarifaires énumérées ci-dessus.

N°2018-22 : Personnel Communal - Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 20 novembre 2017, le Conseil Municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs du personnel communal qui s'établit aujourd'hui comme suit (voir tableau ci-après), soit 31 postes ouverts.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL			
	Tableau postes ouverts	Modifications proposées	Nouveau tableau postes ouverts
Services administratifs	9	0	9
Attaché territorial	2		2
Rédacteur territorial	2		2
Adjoint administratif territorial principal 2ème cl	2	1	3
Adjoint administratif territorial	3	-1	2
Police Municipale	1		1
Brigadier-Chef principal	1		1
Services techniques	9		9
Agent de maîtrise principal	1		1
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	3		3
Adjoint technique territorial	4		4
Restaurant scolaire	1		1
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1		1
Sports, Enfance et jeunesse	5		5
Conseiller territorial	1		1
Educateur territorial des APS	3		3
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	1		1
Ecoles	2		2
A.S.E.M. principal 2ème classes (31h30/35ème)	2		2
Entretien bâtiments communaux	3		3
Adjoint technique territorial	3		3

Service culturel	1		1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		1
TOTAL	31	0	31

Il est proposé d'apporter la modification suivante à ce tableau, afin de permettre le recrutement permanent d'un agent chargé de la pré instruction des dossiers d'urbanisme à compter du 01.04.18 :

- ❖ création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, permettant de nommer la personne choisie (CDD du 26.02.18 au 31.03.18),
- ❖ suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, affecté à la pré instruction des dossiers d'urbanisme (suite à un départ pour réorientation professionnelle),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix Pour et 01 Abstention) :

- **Donne son accord** sur les propositions énumérées ci-dessus, ainsi que sur le nouveau tableau des effectifs du Personnel Communal qui en découle et ci-annexé.

N°2018-23 : Affaires Scolaires -Préparation de la rentrée 2018 à l'école publique « La Porte des Iles » - Avis sur la fermeture d'une classe.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire des écoles publiques en Vendée, pour la prochaine rentrée scolaire 2018, la Direction Académique a porté à connaissance de la Commune la mesure suivante :

> retrait d'un 5ème emploi d'enseignant en maternelle.

Cette mesure s'appuie sur une prévision des effectifs de 101 élèves et conduit à la fermeture d'une classe.

Vu le courrier de la Direction Académique du 23 janvier 2018,

Considérant que cette fermeture de classe risque de générer une augmentation du nombre d'enfants par classe, entraînant ainsi une dégradation de la qualité des enseignements,

Considérant que la Commune envisage une production de logements soutenue qui permettrait de maintenir l'intégralité des classes ouvertes à ce jour,

Considérant l'intérêt de cet emploi, dans un contexte où l'école publique en secteur rural doit être soutenue afin de maintenir son attractivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **Emet un avis défavorable** à la proposition de la Direction Académique visant à supprimer un emploi d'enseignant en maternelle, entraînant de ce fait la fermeture d'une classe.

N° 2018 – 24 : Intercommunalité : Convention d'objectifs pour l'agenda L'essen(s)tiel « saison culturelle des bibliothèques des 5 communes du territoire Océan Marais de Monts ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'agenda L'essen(s)tiel « saison culturelle des bibliothèques des 5 communes du territoire Océan Marais de Monts », il est proposé à la commune la signature d'une convention annuelle visant à définir les engagements des partenaires et les objectifs communs pour développer une saison culturelle coordonnée, avec un programme d'actions culturelles associé et une communication commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** la proposition énumérée ci-dessus, relative à la mise en place d'une politique culturelle coordonnée sur le territoire de la communauté de communes Océan-Marais de Monts intitulée « l'agenda L'essen(s)tiel,

- **autorise** M. le Maire à signer la convention d'objectifs pour l'agenda L'essen(s)tiel « saison culturelle des bibliothèques des 5 communes du territoire Océan Marais de Monts avec la Communauté de communes Océan-Marais de Monts,
- **prend acte** que le montant de la participation communale au titre de la communication L'essen(s)tiel 2017-2018 s'élèvera à 720,00€,
- **précise** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

N° 2018 – 25 Environnement : Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) : campagne d'adhésion « Villes et Villages fleuris 2018 ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF) est chargé d'organiser et de promouvoir le label des Villes et Villages Fleuris. Ce label Villes et Villages Fleuris récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants. Au-delà du label, le CNVVF apporte aux communes adhérentes une expertise dans leur démarche environnementale, propose des formations et des outils de communication.

M. le Maire fait part à l'assemblée que cette cotisation annuelle est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 ; elle est calculée en fonction de la démographie des communes et s'élève à la somme de 175,00 € pour les communes de 1000 à 3499 habitants.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- approuver l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris,
- l'autoriser à signer tout document afférent à cette adhésion et au versement de la cotisation de 175,00 €,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits qui seront ouverts lors du vote du prochain budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **charge** M. le Maire de prendre toutes les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente décision.

Affaires et Informations diverses
--

➤ Compte-rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2018 et du conseil syndical de Vendée des Iles du 30 janvier 2018,

➤ Bilan mi-mandat de Mme Annick BILLON, sénatrice de la Vendée,

➤ **Décisions du Maire (art. L.2122.22 du CGCT),**

N°	DATE	O B J E T
2018-17	14/02/2018	Travaux de Rénovation du restaurant scolaire du Querruy - mission de Mission de Coordination SPS avec le Bureau APAVE (montant forfaitaire de 2.242,50 € TTC)

M. GAUVRIT déplore le refus du classement du site du DAVIAUD en réserve naturelle régionale par le Conseil Départemental de la Vendée. C'était une demande de l'intercommunalité qui était moins contraignante que les Espaces Naturels Sensibles du Département. Un rendez-vous aura lieu le 2 mars prochain avec le Président AUVINET pour tenter de faire évoluer la décision du Conseil Départemental.

M. GUIBERT demande quand le Conseil Municipal donnera son autorisation pour la demande de subvention relative à la création de l'Association des Jardins partagés de la Grande Côte. Monsieur le Maire répond que cela se fera lors du Conseil Municipal qui adoptera le budget.

Enfin, M. GALLERAND indique que l'un des points inscrit à l'autre du jour n'a pas été abordé. Il s'agit de la signature d'une convention avec le SYDEV dans le cadre des effacements de réseaux de la Rue du Petit Bois. M. le Maire indique que ce point sera abordé ultérieurement car la Commune n'a pas reçu les Conventions de la part du SYDEV.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Serge LANDAIS

Pascal DENIS

Les Conseillers Municipaux,